



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Alerte sur l'arrêt programmé des lignes de trains de nuit Paris-Vienne-Berlin

Question écrite n° 10287

Texte de la question

M. Thomas Portes alerte M. le ministre des transports sur l'arrêt programmé des lignes de trains de nuit Paris-Vienne-Berlin. Le 14 décembre 2025, les trains de nuit Paris-Berlin et Paris-Vienne cesseront de circuler. SNCF Voyageurs a annoncé prendre cette décision avec les partenaires allemand OB et autrichien ODD après le retrait de la subvention versée par l'État pour ces lignes. Dans un communiqué en date du 29 septembre 2025, la SNCF rappelle que son exploitation avait été conditionnée à une subvention nécessaire à sa viabilité économique et déplore l'arrêt du financement étatique malgré un accord conclu dans le cadre de la préparation budgétaire du précédent gouvernement. Ces lignes, relancées en 2021 et 2023, répondent pourtant à une forte demande des usagers et affichaient dès leur relance un taux de remplissage de l'ordre de 75 %. Le gouvernement précédent annonçait leur retour en grande pompe, les vantant comme l'une des initiatives franco-allemandes les plus ambitieuses de la décennie et louant un « moment fort pour l'Europe et l'écologie » (M. Beaune, 2019). Le ministre des transports promettait à l'époque une relance globale des lignes nocturnes afin de réduire l'impact environnemental des déplacements. Voyager en train est en effet 32 fois moins polluant que la voiture et 23 fois moins que l'avion. Parmi les arguments avancés par le Gouvernement pour justifier l'arrêt de ladite subvention, figure en premier plan celui des choix budgétaires. La subvention annuelle de 10 millions d'euros à ces lignes de nuit est pourtant une opération à somme nulle si l'on y déduit les émissions de CO2 économisées grâce au report de l'avion vers le train (en se basant sur la valorisation de 200 euros la tonne de carbone comme le recommande le rapport Quinet). Une campagne de pétition en ligne a rassemblé plus de 200 000 signatures pour maintenir ces lignes de nuit. Les pays européens voisins, autrichiens et allemands notamment, développent pendant ce temps des lignes de nuit à fort succès commercial, comme la liaison Vienne-Bruxelles. M. le député interroge ainsi M. le ministre sur l'avenir que le Gouvernement compte réserver aux trains de nuit et l'interroge sur le montant des subventions prévues pour ceux-ci dans le budget 2026. Il attire également son attention sur les freins que représentent la législation et la réglementation européennes pour le développement des trains de nuit, qui est pourtant l'option la plus vertueuse pour les trajets entre grandes villes au sein de l'Union européenne. Il appelle également son attention sur les niches fiscales européennes qui subventionnent indirectement les billets d'avion jusqu'à une hauteur de 40 euros par billet, avantage compétitif certain au détriment de l'alternative plus écologique qu'est le train, et lui indique que les engagements climatiques de la France visent une décarbonation complète des transports d'ici 2050, objectif inatteignable sans un investissement massif dans le transport par train. Il lui demande donc s'il compte engager un plan d'investissement triennal qui permette le développement à long terme du transport de marchandises et de voyageurs par train.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10287

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2025](#), page 8479